

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de Vornay, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOIS Olivier, Maire.

Présents : Mmes BERTON Marie-Caroline, CAULLIER Michèle, COLLIOT Aline, DUBOIS Rolande, LAMELOT Noëlle, ROBERT Magali,
M.M. CHARLES Cyldric, FONTAINE Gilles, LOISEAU Ludovic, LOISEAU Sébastien, RIVALAIN Ludovic.

Excusés : Mme FRANCY Marie-Noëlle
MM. MUFRAGGI Laurent (pouvoir à M. FONTAINE), TUAILLON Jacques (pouvoir à M. DUBOIS)

Secrétaire de séance : Mme CAULLIER Michèle

Le compte rendu de la séance du 21 juin 2018 est adopté à l'unanimité, mais il a été rajouté la décision concernant la réfection peinture du logement communal.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

Cdc de La Septaine : Olivier Dubois

- Tarifs ASLH automne
- Bilan centre aéré de l'été

SIRDAB : Olivier Dubois

- Pays de Vierzon, Pays de Bourges et SIRDAB deviennent « Pôle Centre Berry », reprise des mêmes compétences.

SIAB3A : Aline COLLIOT

- Décisions prises à l'issue d'une deuxième convocation car quorum non atteint lors de la réunion précédente :

Jury départemental des maisons fleuries : Gilles Fontaine

- Commune : 5^{ème} prix ex-aequo
- Particuliers :
 - M. ROBERT Jean-Yves – 7^{ème} prix (1^{ère} catégorie – maisons avec jardin très fleuri et visible de la voie publique)
 - Mme FAVEL Martine – 8^{ème} prix (2^{ème} catégorie – maisons avec décor floral installé (au sol, planté ou en jardinières) sur la voie publique
 - Mme DUPUIS Alice – Félicitée dans la même catégorie.

Diagnostic église – Gilles Fontaine

- Il a été réalisé des prélèvements de peinture dans le cadre de l'étude pour la restauration de l'église, les 19 et 21 septembre.
- Mme LUTZ – Architecte a effectué un examen de la toiture de l'église ; une nacelle a été louée auprès de l'Entreprise PLEUCHOT de Dun sur Auron pour procéder à cette opération.

Alerte canicule : Gilles Fontaine

- Cette période sensible a été gérée mais il faudra initier un exercice afin de tester notre plan communal de sauvegarde.

Affaires scolaires : Cyldric Charles

- Prochaine réunion mardi 25 septembre avec la visite de l'école de Villequiers.

DELIBERATIONS

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. PITAULT Didier a fait valoir sa demande à la retraite au 1^{er} octobre 2018, qu'il se trouve actuellement en congé, et afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique,

Propose de créer un emploi à temps non complet en faveur de M. MASSON David

Le contrat à durée déterminée sera établi du 21/09/2018 au 20/03/2019 à raison de 30/35^{ème} pour occuper les fonctions d'agent d'entretien

L'agent sera rémunéré à l'indice brut 354 / majoré 330

Voté à l'unanimité.

CONVENTION MISE A DISPOSITION

M. le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition du personnel technique auprès de la Commune d'Annoix,

Le conseil municipal après avoir entendu les explications du Maire, en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler la convention de mise à disposition du personnel technique auprès de la Commune d'Annoix à raison de 12h/semaine.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'effectuer les écritures budgétaires suivantes, afin de procéder à la mise en place du contrat à durée déterminée. :

- compte 6411 : - 6.264 €
- compte 6413 : + 6.264 €

QUESTIONS DIVERSES

- Lotissement « Le parc » : la rédaction du cahier des charges est en cours de réalisation par le CIT (Cher Ingénierie des Territoires).
- Station d'épuration : la rédaction du cahier des charges est également en cours de réalisation.
- Le distributeur de pains a été enlevé par son propriétaire puisque le boulanger qui l'alimentait en pains n'est plus revenu depuis le 12 mars 2018.
- Le délai de réparation des lampadaires de l'éclairage public est beaucoup trop long : le SDE sera sensibilisé.
- Remerciements du Comité des Fêtes de Vornay pour l'attribution de la subvention.
- La course cycliste de la municipalité sera reconduite en 2019 pour la dernière fois.
- La cérémonie du 11 Novembre débutera à 9 h 45. Une exposition municipale sera présentée au centre socioculturel pendant le vin d'honneur. Un concert sera donné dans l'église organisé par la CdC de la Septaine dans le cadre de la commémoration du centenaire 14/18 « La Septaine se souvient ».
- Une manifestation culturelle « Le cabaret des oubliés » sera jouée par la Compagnie « PACE » au centre socioculturel le 17 novembre (toujours dans le cadre « La Septaine se souvient »).
- La remise des prix du concours communal des maisons fleuries, l'accueil des nouveaux arrivants et la remise d'un cadeau aux nouveaux nés de l'année seront organisés lors de la cérémonie des vœux le 12 janvier 2019.

Le Maire,
Olivier DUBOIS



La secrétaire de séance,
Michèle CAULLIER